

*Le conseil municipal, et l'ensemble du personnel communal
Vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année
et vous adressent tous leurs vœux
de bonheur et de réussite pour l'année 2020*

BULLETIN
MUNICIPAL
B

N° 25 - 2019

Mairie d'Ouzouer sur Loire :



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

02 38 27 05 05

Plus d'infos sur
ouzouersurloire.fr



Direction de publication :

Michel RIGAUX, Maire

Mise en pages :

 Aurélie Coppée
07 70 26 88 54
www.acwi.fr

DÉCISIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2019

• Monsieur le Maire propose d'apporter les modifications suivantes au budget général 2019.

Section d'investissement (dépenses et recettes), opérations d'ordre :

Dépenses : Compte 2315 – Installation, matériel et outillage techniques : 10 038.00 €
Recettes : Compte 2031 – Frais d'études : 10 038.00 €

Section d'investissement (dépenses) :

Compte 202 – Frais réalisation documents urbanisme et numération cadastre : 4 500.00 €
Compte 2031 – Frais d'études : 900.00 €
Compte 2051 – Concession et droits similaires : 700.00 €
Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles : - 6.100 €

Le Conseil Municipal,

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- Vu le budget général voté le 27 Mars 2019,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la décision modificative n°2 au budget général 2019, telle que présentée ci-dessus : Adopté

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2019

• **ADOpte**, pour l'année scolaire 2018-2019, un coût de 1 487.95 € pour les élèves fréquentant la classe ULIS de l'école élémentaire.

FIXE la participation aux charges de fonctionnement à 1 487.95 € par élève des communes extérieures fréquentant la classe d'inclusion scolaire.

• Aliénation d'une portion d'une portion du chemin rural 31 pour une surface de 123 m² pour la somme de 123 €.

• Cession de l'immeuble sis à Ouzouer-sur-Loire, 593 rue de Gien, cadastré section AH n° 137 d'une superficie totale de 715 M2, au profit de M. LESCAUT Sylvain au prix de 75 000.00 €.



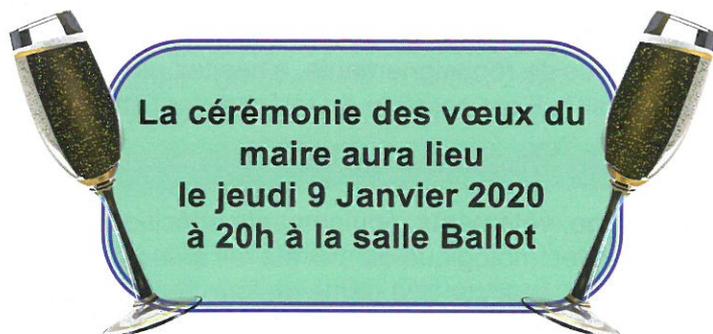
PanneauPocket
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux et délibérations sont librement consultables au secrétariat de mairie ou sur le site internet.



**La cérémonie des vœux du
maire aura lieu
le jeudi 9 Janvier 2020
à 20h à la salle Ballot**

LE PASS YEP'S

C'est la rentrée : bons plans, avantages, réductions: le PASS YEP'S offre de belles surprises aux 15-25 ans

Lycéen·ne, apprenti·e, étudiant·e, jeune actif·ve ou en recherche d'emploi ? La Région Centre-Val de Loire accompagne les jeunes au quotidien avec le PASS YEP'S. On vous dit tout sur les conditions pour y accéder et sur les bons plans, avantages et réductions dont vous pouvez bénéficier.



COMMENT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES YEP'S

C'est tout simple, si vous avez entre 15 et 25 ans, il suffit de vous inscrire sur le site YEP'S (et d'activer votre cagnotte pour les différentes aides proposées (la cagnotte pour l'aide à l'équipement numérique, la cagnotte culture, transports...)).

NUMÉRIQUE : DES PRIX RÉDUITS POUR ACHETER SON ORDINATEUR

À partir de cette rentrée, la Région met en place une aide pour financer l'achat d'un ordinateur portable allant de 30€ pour tous, jusqu'à 350 € pour les élèves ayant le plus haut niveau de bourse. Elle propose également un catalogue affichant des réductions de 30 à 50%. Peuvent bénéficier de ce nouveau dispositif : tous les lycéens des lycées publics, des niveaux 2de et 1re scolarisés en région Centre-Val de Loire. Une seule démarche : rdv sur yeps.fr pour s'inscrire et commander.

TRANSPORTS : VOYAGER SANS SE RUINER EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Avec YEP'S, la carte Rémi Liberté Jeune est gratuite ! Cette carte offre aux jeunes de moins de 26 ans des réductions jusqu'à 66 % sur les trajets en car et en train, y compris en région Ile-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Pour les trajets quotidiens et réguliers, l'abonnement Rémi Zen jeune, c'est la possibilité de voyager moins cher et en illimité. Toutes les infos sur yeps.fr et sur remi-centrevalde Loire.fr.

CULTURE : UNE CAGNOTTE DE 20€ ET DES RÉDUCTIONS, BONS PLANS ET INVITATIONS

Le PASS YEP'S ouvre les portes de nombreux lieux culturels, manifestations, concerts, festivals... Des bons plans, invitations et réductions toute l'année grâce à YEP'S et ses partenaires ! YEP'S c'est aussi l'opportunité de découvrir gratuitement des sites emblématiques de la région ! Comme l'Abbaye de Noirlac (18), le Musée des Beaux-Arts et d'histoire naturelle de Châteaudun (28), la Tour Blanche d'Issoudun (36) ou encore la Cité royale de Loches (37).

LOGEMENT : UN COUP DE POUCE POUR S'INSTALLER

Avec ce précieux sésame, il est aussi possible d'accéder à des aides pour se loger. Cela peut prendre la forme d'une aide régionale de dépôt de garantie (une avance remboursable de 300€ sur un premier logement – 150€ pour une colocation) ou d'une aide pour trouver une solution de logement temporaire. Toutes les infos sont sur YEP'S !

INTERNATIONAL : UNE PORTE QUI S'OUVRE SUR DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Vous rêvez de partir étudier ou faire un stage à l'étranger ? YEP'S donne accès à Mobi-Centre, une aide financière à la mobilité internationale. Elle est attribuée aux étudiants qui veulent réaliser, au moins, un stage professionnel de quatre semaines ou un séjour d'études de deux mois, à l'étranger. Elle ne concerne que les formations initiales de l'enseignement supérieur.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à frapper à la porte du service Relations Internationales de votre université. Il est possible de télécharger l'attestation Mobi-Centre sur www.yeps.fr.

1ER ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL : UNE AIDE POUR ACHETER SON MATÉRIEL

Outillage, vêtements, équipements spécifiques : la Région propose aux jeunes lycéens en Bac pro, CAP, en section technologique ou aux élèves aides-soignants inscrits en première année dans un institut paramédical agréé, de financer une partie de leur 1er équipement professionnel (de 30 à 50 €).

Pour s'inscrire et activer ses cagnottes, c'est ici : www.yeps.fr.

La collecte des ordures ménagères et déchets assimilés est assurée soit :

- En porte-à-porte une fois par semaine avec mise à disposition de bacs individuels et collectifs équipés d'une puce électronique : 31 729 bacs en place au 31/12/2018 (-5,6% par rapport au 07/11/2017).
- En apport volontaire avec mise à disposition d'un badge d'accès aux colonnes enterrées et semi-enterrées : 7 182 badges seuls attribués au 31/12/2018 (+ 27,5% par rapport au 07/11/2017) + 1 034 badges en plus d'un bac (+ 2,3 %).

Répartition des bacs et badges par type d'usagers au 31/12/2018:

Particuliers disposant d'un bac individuel et/ou d'un badge :

37 062 foyers (29 000 usagers dotés de bacs, 7 074 usagers dotés de badges et 988 usagers dotés de bacs et de badges).

Immeubles équipés de bac(s) collectif(s) : 81 immeubles

Administrations dotées : 320 adresses dont 272 en bacs, 29 en badges et 19 en bacs et badges

Professionnels dotés : 958 entités dont 91 en badge seul et 23 en badge et bac

92 colonnes enterrées et semi-enterrées de 5 m³ avec contrôle d'accès ont été installées entre 2013 et 2018 pour permettre le dépôt des ordures ménagères des usagers.

Le traitement des ordures ménagères :

Les ordures ménagères sont acheminées sur l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy, pour être valorisées énergétiquement.

EN QUELQUES CHIFFRES

TONNAGES PAR MATÉRIAU ET PAR DÉCHÈTERIE (HORS DÉCHETS SPÉCIAUX)

BILAN	Tout venant	Tout venant incinérable	Végétaux	Cartons	Gravats	Meubles	Ferrailles	Bois	DEEE	TOTAL	Evolution 2017-2018
Ouzouer-sur-Loire	261	121	711	51	331	127	75	116	58	1849	-4,80%

QUANTITÉS COLLECTÉES EN KG/HAB./AN

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Moyenne SICTOM	262	251	167	162	161	156	133	126,6
Moyenne Loiret	249	242	228	nd	220 (Région CVL)	nd	nd	
Moyenne nationale	288	nd	270	nd	256	nd	nd	

nd : non disponible

La mise en place de la redevance incitative a conduit à une diminution importante des quantités d'ordures ménagères collectées.

Pour utiliser les colonnes, munissez-vous de votre badge d'accès, et suivez les étapes :



Positionnez votre badge au niveau du rond blanc sur le lecteur. Attendez 3 à 5 secondes un déclic. Le voyant vert s'allume.



Ouvrez le tambour et déposez vos sacs de déchets ménagers.



Fermez le tambour.



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement après son passage.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020. SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS.

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 16 janvier sur le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier. **Vos réponses sont strictement confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL. Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



CATASTROPHE NATURELLE

vous êtes confronté à une catastrophe naturelle qui a endommagé votre habitation (sécheresse) ?

La mairie a déposé une demande de reconnaissance pour que l'état de catastrophe naturelle soit constaté pour l'année 2019.

Vous pouvez dès à présent déclarer votre sinistre en mairie. Pour cela, constituez un dossier indiquant la description du sinistre, la liste des dommages et des biens endommagés. N'hésitez pas à ajouter des photos permettant d'étayer votre dossier.

Après la déclaration en mairie, il est nécessaire de déclarer le sinistre à votre assureur.

DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

Démarchage frauduleux par téléphone ou à domicile

Alerte au démarchage frauduleux en ce moment sur OUZOUER SUR LOIRE

Certaines personnes nous ont signalé que des individus les contactent par téléphone ou se présentent à leur domicile sous divers noms de sociétés ou au nom du cadastre des impôts pour vérifier leur parcelle...

Il s'agit d'un démarchage frauduleux, il ne faut en aucun cas laisser rentrer chez vous des personnes qui vous démarcheraient de la sorte

Ne pas hésiter à alerter la gendarmerie ou la mairie



Vendredi 13 Décembre
De 16h à 22 h



STAGE SPORTIF ET MULTI ACTIVITÉS

Inscription

Je soussigné :

Téléphone : E-mail :

Autorise l'enfant

Nom : Prénom :

Adresse :

Né(e) le : École :

à participer au stage.

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Téléphone :

■ Je soussigné père/mère/tuteur de l'enfant et autorise son transfert à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU,...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur l'enfant.

■ Je déclare inscrire l'enfant et l'autorise à participer à toutes les activités du stage.

■ J'atteste que l'enfant n'a aucune contre-indication à la pratique sportive.

■ J'autorise/n'autorise pas que l'enfant soit pris en photo et publié soit sur le site internet/page Facebook du club, soit dans la presse.

■ J'autorise / Je n'autorise pas, mon enfant à quitter, seul, le stage à partir de 16h30.

Fait à, le

Signature du parent/tuteur

Déroulement du stage :

- Accueil entre 7h30 et 9h00 et fin entre 16h30 et 17h30 au gymnase Municipal d'Ouzouer sur Loire.

- Activités sportives, culturelles, ludiques et en extérieur.
- Votre enfant devra apporter chaque jour ses affaires de sport, ses chaussures d'intérieur ainsi que son repas du midi.
- Goûter offert par le club à la fin de chaque journée.

Tarif :

- 12 EUROS la journée ou 50 EUROS la semaine.
- Règlement : chèque à l'ordre de l'OLHB (Ouzouer/Loire Handball), coupons sport, espèces ou bons CAF.

Dates :

- Hiver 2020 : 17-18-19-20-21 février 2020
- Printemps 2020 : 13-14-15-16-17 avril 2020
- Été 2020 : 06-07-08-09-10 juillet 2020
- Été 2020 : 24-25-26-27-28 août 2020

Renseignements :

POISSON Pierre-Maximilien
06 81 25 80 02 / 5445042@ffhandball.net
www.olhb.fr



PAROLE AUX ASSOCIATIONS

SOURCE REPAS CONCERT SALLE BALLOT OUZOUEUR SUR LOIRE

Le samedi 29 février 2020 à 19h00

UNIQUEMENT SUR RESERVATION

Menu 20 € :
1 Gobelet souvenir
véritable cassoulet toulousain
Fromage
Dessert

Plateau Enfant : 10 €

Contact pour réservation : **LES FRELOTS** 1550

Patcash : 06.50.19.50.56
Max : 06.17.69.01.65

ne pas jeter sur la voie publique

CONCERT
BROOG & THE WOODS

Réponse souhaitée avant le 15 Février

COMPAGNIE D'ARC



Le tir à l'arc est l'un des plus anciens sports encore pratiqués. Il s'est développé en même temps que la civilisation. Véritable progrès humain, il peut être comparé à la découverte du feu ou à l'invention de la roue.

À la préhistoire, il a été l'une des premières découvertes de l'Homme puisqu'il a contribué à se nourrir et à se défendre puis à se distraire lors des rencontres entre villageois.

Il allie : maîtrise de soi, précision et goût de l'effort. Il se pratique toute l'année et offre différent aspect. Ce sport peut être pratiqué individuellement, en famille ou en équipe, il peut l'être aussi au féminin ou au masculin, pour les petits comme les grands, en loisir ou en compétition, en salle ou en extérieur.

Arriver à projeter, sur une cible et avec justesse, une flèche est un défi attractif pour retrouver la confiance en soi mais il est aussi formateur pour comprendre et maîtriser les objets technologiques que sont l'arc et la flèche. La recherche peut même être étendue à la maîtrise du corps.

L'équipement est un investissement important qui n'est pas à prendre à la légère. Aussi, pour débiter, la « Compagnie d'Arc d'Ouzouer-sur-Loire » prête le matériel. Le temps nécessaire au nouvel adhérent pour savoir si l'activité offerte lui correspond. Après quelques mois, le petit équipement individuel est conseillé pour responsabiliser l'adhérent.

La « Compagnie d'Arc d'Ouzouer-sur-Loire » se doit de perpétuer les traditions de l'archerie.

Les séances d'initiations se déroulent au gymnase d'Ouzouer-sur-Loire, rue Fouchard et sont le **mercredi** de 18h00 à 20h00. Cette année, nous ouvrons l'initiation à la catégorie des poussins (âge de 6 à 11 ans). Il existe des séances pour les tireurs à l'arc confirmés: le **lundi** de 18h00 à 20h00 et le **vendredi** de 18h00 à 20h30.

Renseignements : **02 38 35 65 06**

ACTIGYM

ACT'GYM et santé

Act'gym : nouvelle répartition des cours :

A Ouzouer :

- Gym Séniors **jeudi matin** de 9h30 à 11h10 : petite et moyenne forme physique. Seul impératif pouvoir monter l'escalier pour atteindre la salle. Prévention des chutes, mémoire en mouvement pour une meilleure autonomie au quotidien. Zen'attitude pour un soulagement du dos et des articulations et une plus grande amplitude respiratoire...

A Dampierre :

- Fitball et structures gonflables **mardi** de 18h20 à 19h20 : gainage, souplesse, équilibre...
- Zen'attitude **mardi** de 19h30 à 20h30 : souplesse, amplitude respiratoire le tout suivant l'énergétique chinoise, gestion du stress, de la respiration...
- **NOUVEAU** « dos et articulations » **mercredi** de 17h45 à 19h25 : gainage postural, Pilates, abdos sans pression, respect du dos et abdos, souplesse et étirements pour soulager les articulations et le dos...

ESSAI GRATUIT DE 15 JOURS

Renseignements techniques: **06 81 38 27 58**

tzenergies@orange.fr

Renseignements administratifs: **02 38 35 03 70**

actigym45@gmail.com

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Thibault MONTGILLARD
Kélio MOINDROT
Léon BUIGNET
Maëloo GOUGEON
Amaro BESELGA
Élise CHEVALLIER
Éléna NALIN

18 JUIN 2019
5 JUILLET 2019
15 JUILLET 2019
2 SEPT. 2019
15 SEPT. 2019
27 SEPT. 2019
4 OCT. 2019

DÉCÈS

Alain BOURRASSÉ
Madeleine MARCILLY vve BONGIBAULT
Eric HAELEWYN
Louis BOULLIER
Guy VIDEUX
Lilou BADAIRE

12 JUIN 2019
11 SEPT. 2019
22 SEPT. 2019
2 OCT. 2019
2 OCT. 2019
7 OCT. 2019

La liste de noms est non exhaustive, du fait de la demande de certaines familles ne souhaitant pas de diffusion dans la presse locale.